

Anne-Sophie ROMANIK, notaire

Associée de la SARL « ROMANIK NOTAIRES »

PONTOISE

8, place de l'Hôtel de Ville
CS 32106
95304 CERGY- PONTOISE cedex

Tél. : 01 30 30 06 67

Fax : 01 30 73 24 45

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR A L'ETUDE POUR UNE DONATION DE BIENS IMMOBILIERS

(À remettre lors du premier rendez-vous)

ETAT CIVIL

- Copie du (ou des) livret(s) de famille du DONATEUR
- Copie du livret de famille du ou des des DONATAIRES
- Originaux des extraits d'acte de naissance et de mariage du DONATEUR et des DONATAIRES (datant de moins de 3 mois)
- Le questionnaire d'état civil ci-joint, rempli par chacune des parties
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité, pour chacune des parties

Le cas échéant :

- Copie du contrat de mariage du DONATEUR (éventuellement changement de régime matrimonial) ou de la convention de PACS
- Copie du contrat de mariage de chacun des DONATAIRES (éventuellement changement de régime matrimonial) ou de la convention de PACS

BIENS IMMOBILIERS DONNES

- Copie intégrale du titre de propriété des immeubles donnés (appartement, maison, terrain, local d'activité)
- Deux avis de valeur de ces immeubles (évaluation par agence ou autre professionnel de l'immobilier)
- Noms et adresses des syndics de copropriété des immeubles
- Copie du dernier appel de charges de copropriété
- Baux en cours, si les biens sont loués
- Copie du dernier avis de taxe foncière

Successors de Maîtres Jean VIGNAL, Jean-Michel VULACH, Christian JANIN

Tout règlement supérieur ou égal à 3000 euros doit être effectué par virement bancaire

DONATIONS ANTERIEURES

Copie des actes de donation entre vifs ou de déclarations de dons manuels consentis par le DONATEUR

PROVISION SUR FRAIS

Une provision sur frais d'un montant de 400,00 euros à verser par chèque à l'ordre de "ROMANIK NOTAIRES".